



Registre de santé et de sécurité au travail

Le registre de santé et de sécurité au travail doit être mis à la disposition de tous les agents (personnels) et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions¹ relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Tout agent (ou usager) d'un service ou d'une unité peut inscrire toutes les observations et toutes les suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

RNE:
Commune :
Directeur :
Circonscription:
Ce registre n° est situé (lieu)

Nom de l'école :

¹ Les informations mentionnées peuvent être de plusieurs sortes :

[•] Un risque éventuel observé ou encouru,

[•] Un accident ou un incident vu ou vécu,

Un dysfonctionnement ou le non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité.

[•] Toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général

Pour touté inscription d'un fait, incident ou accident, les circonstances de leur survenance seront détaillées, en précisant les facteurs matériels et humains ayant concouru à leur réalisation.

	Année scolaire :
Cachet de l'école	en date du :
Première lecture de cette fiche,	FICHE N° :
Date : Nom et	prénom de l'agent/personnel ou de l'usager :
Heure :	Signature :
1. Observation relevée ou problème posé :	 Événement dangereux, Risque d'événement dangereux, Amélioration des conditions de travail.
Suggestions d'améliorations :	
2. Mesures de prévention ou conservatoires pri	ses par le directeur d'école :
3. Visa de l'assistant de prévention :	
4. Observations de l'inspecteur de l'éducation solutions envisageables) :	nationale (pouvant intégrer, le cas échéant, la ou les
Date et signature : l'IEN de la circonscription d	
Envoi d'une copie à	à l'assistant de prévention
4. Observations éventuelles du CHSCT	

.....